Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260903-2026000073-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

Date de convocation : 27 août 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 **Quorum atteint**	L'an deux mille vingt-six, le 03 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire Etaient présents : Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Madame CORNILLAULT Annabelle, Monsieur FAISANT Gurvan, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Madame LOUTOUFI Céline, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël
	Absents : Représentés : Monsieur L'ANTHOËN Jérémie procuration à Monsieur TRÉHIOU Mickaël Monsieur LE GUEN François procuration à Monsieur TERRIEN Yannick Monsieur RENAUD François procuration à Monsieur LE ROUZÈS Benoît Non-représentés :
Secrétaire de séance	Monsieur Benoît LE ROUZÈS
Assistait également	Madame HENRY Anne-Hélène, Secrétaire de Mairie

Banquet des Aînés - 04 octobre 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le traditionnel banquet des Aînés est

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260903-2026000073-DE

programmé le dimanche 04 octobre 2026.

Celui – ci est offert aux citoyens de Pleumeur-Gautier, âgé de 65 ans et plus, et inscrits sur la liste électorale. Les conjoints ne remplissant pas les critères d'âges peuvent participer au repas, sous réserve d'une participation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le Banquet des Aînés qui se tiendra le 04 octobre 2026,**
- **Autorise la prise en charge du repas par la Commune, pour les personnes de 65 ans et plus.**
- **Autorise les conjoints qui ne remplissent pas les critères d'âge à participer au repas, sous réserve d'une participation fixée à 40,00 €.**

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Président de séance

